

Cirque naturel de l'Essonne

- Compte-rendu du COPIL du 27 février 2017 -

Présents :

Arnault Daniel	DGS	Corbeil-Essonne
Badiane Diarra	Chargée de projets	CAGPS/Aménagement
Bechter Jean-Pierre	Maire	Corbeil-Essonne
Boisriveau Claude	Maire-adjoint	Lisses
Bonin-Rabelle Marie-Claude	Directrice	CD91/DENV
Bortot Adrien	Cabinet	CAGPS
Briandet Clément	Paysagiste conseiller	CAUE 91
Collin Patrick	Conseiller municipal	Lisses
Combrisson Claude	Président	Corbeil- Essonne
		Environnement/Cirque à cœur
Delage-Leblanc Audria	DGA	Lisses/Développement local
Dereu Etienne	DGA	CD91
Di Mario Eleonore	Chargée de mission	CD91
Dirat Karl	Maire	Villabé
Dugoin Xavier	Président	SIARCE
Durovray François	Président	CD91
Gaubert Emmanuelle	Directrice	CAGPS/Aménagement
Grillo Xavier	Directeur	SIARCE/Rivières
Hamon Hugues	Conseiller technique	CD91/Cabinet
Kauffmann Valérie	Directrice-adjointe	CAUE91
Lafon Thierry	Maire	Lisses
Louviot Lydia	Responsable urbanisme	Villabé
Pecquet David	Chef de service	CD91/DENV/CENS
Rio Philippe	Vice-Président	CAGPS
Rouzic Fabrice	Maire-adjoint	Villabé
Rufat Myriam	Chargée des ENS locaux	CD91/DENV/CENS
Soebert Christian	Vice-Président	NaturEssonne/Cirque à cœur
Varin Caroline	Conseillère départementale	CD91
Vermillet Brigitte	Vice-Présidente	CD91
Vialatte Michel	DGS	SIARCE

Excusés :

Chouat Francis	Président	CAGPS
Dassault Serge	Conseiller départemental	CD91
Joly Thomas	Président	CAUE 91
Lucas Evelyne	Directrice	CAUE 91

Ordre du jour :

- Point sur le classement du site en ENS et au PDIPR,
- Validation du plan-programme et de la convention-cadre,
- Présentation des projets proposés par le CAUE 91.

Ouverture

M. Durovray accueille les membres du COPIL. Il précise que le Département a inscrit à son plan pluriannuel d'investissement (PPI) 2,2 millions d'euros maximum, correspondant à 50 % du montant des travaux prévus par le plan-programme. Il insiste alors sur l'importance de trouver un accord pour la mise en œuvre du projet.

Introduction / rappel de l'historique

Mme Vermillet remercie pour leur présence les représentants des associations qui participeront désormais au COPIL.

Elle rappelle les nombreuses démarches entreprises au cours des derniers mois avec les collectivités et les associations pour finaliser le projet de manière à parvenir à un projet partagé par tous qu'il convient maintenant de valider pour passer à la phase opérationnelle avant la fin de l'année 2017.

Les services du Département présentent le diaporama figurant ci-joint.

I. Point sur le classement ENS et PDIPR

L'importance de ces classements en vue de protéger l'intégralité de la zone cœur du Cirque naturel de l'Essonne est rappelée. C'est un préalable indispensable pour le Département. Les 3 communes ont déjà délibéré pour les périmètres ENS.

- **La Commune de Corbeil-Essonnes délibèrera sur le PDIPR le 27 mars.**
- **La CAGPS délibèrera sur les périmètres ENS le 28 mars.**
- **Sous réserve de recevoir ces délibérations à temps, le CD91 délibèrera le 29 mai sur ces deux points.**

I. Validation du Plan-programme

Les dernières modifications apportées au document sont présentées. Elles intègrent notamment des données naturalistes transmises par les associations locales, ainsi que leurs compléments et propositions qui ne modifient pas sensiblement le projet mais l'enrichissent.

M. Combrisson précise que le site présente un intérêt particulier pour les libellules. Il souhaiterait également que la CAGPS s'inscrive dans une démarche d'expérimentation en agroforesterie sur les coteaux du Cirque.

M. Boisriveau demande l'extension de l'AMAP sur la Commune de Lisses, notamment au pied de l'antenne-relais. En outre, il s'inquiète de la possibilité de créer un bâtiment agricole pour l'AMAP sur des terrains ENS.

Mme Rufat rappelle que c'est le règlement du PLU qui autorise ce type de construction en zone A. Sur Lisses, le plan-programme prévoit bien des jardins partagés pour la population.

Mme Vermillet confirme qu'une réflexion est en cours pour intégrer les jardins partagés à la politique ENS et pouvoir les financer.

- **Le Plan-programme est adopté à l'unanimité.**

II. Validation de la convention-cadre

Les dernières modifications apportées au document sont présentées. Elles concernent notamment l'ajout d'une présentation des actions réalisées par chaque structure en faveur de l'environnement. Seule la CAGPS n'a pas transmis d'informations.

→ La CAGPS transmettra ses éléments de contexte pour le 28 mars.

M. Rio confirme la volonté de la CAGPS de passer à la phase opérationnelle sur ce projet. Il précise que la CAGPS maintient sa volonté d'assurer la maîtrise foncière du site.

Mme Gaubert et M. Grillo insistent sur la nécessité de définir la méthodologie de mise en œuvre du projet. Les principales pistes de réflexion portent sur une co-maîtrise d'ouvrage ou bien sur un portage du projet par la CAGPS avec délégation des travaux hydrauliques au SIARCE.

Un courrier de propositions en date du 30 janvier a été adressé par le SIARCE à la CAGPS.

→ Le Département organise une réunion avec la CAGPS et le SIARCE afin de définir le mode opératoire.

M. Rio indique que le PPI de la CAGPS est en cours de validation avec de nouveaux montants prévisionnels. Néanmoins, le budget 2017 ne comprend que 90 000 € pour les travaux d'urgence (estimation proposée en 2016) contrairement au document actuel qui indique 155 000 €. Par ailleurs, il annonce que la CAGPS procédera uniquement aux travaux pour les parcelles dont elle est propriétaire (Lisses et Villabé). En outre, il rappelle que les Copils et Cotecs permettront d'affiner les actions au fur et à mesure avec l'ensemble des partenaires.

Mme Vermillet confirme que le Département contribuera au financement des opérations du plan-programme relevant de la politique des ENS (inscription de l'équivalent de 50% du coût total des travaux dans son PPI).

- Le Département précise que ces montants ne prennent pas en compte les potentielles subventions (jusqu'à 50 % au titre des ENS par le CD91 + aides de l'AESN, de la Région... dans la limite de 80 % d'aides publiques).**
- Le Département monte une réunion avec les financeurs potentiels et les services de l'Etat pour leur présenter le projet sur site.**
- L'engagement financier de la CAGPS et du Département sera ajouté dans la convention.**

M. Lafon s'inquiète de devoir mobiliser sa police municipale (PM) pour la surveillance du Cirque naturel de l'Essonne ainsi que d'avoir à assurer des actions de suivi et de gestion du site. Il est réticent à impliquer ses agents dans le projet.

M. Dirat indique qu'il a équipé sa PM de VTT électriques afin que ses agents puissent assurer un contrôle du site. Il précise cependant qu'ils patrouilleront uniquement sur sa commune.

Les associations confirment la nécessité d'assurer une surveillance des lieux.

Les membres du COPIL conviennent qu'il faudra mutualiser les moyens de tous les partenaires pour assurer la pérennité des équipements qui seront mis en place.

M. Rio propose une délégation de cette compétence à la CAGPS qui pourrait ainsi surveiller le site en s'affranchissant des limites communales. Il demande par ailleurs que les coûts de gestion du site soient chiffrés et intégrés au projet. Les travaux d'aménagement doivent viser à limiter les dépenses d'entretien et de suivi.

M. Pecquet indique que des actions conjointes impliquant les forces locales de police existent sur d'autres sites naturels départementaux sans que cela n'ait jamais posé de problème. Ces conventions comprennent un engagement mutuel dans la surveillance du site (agents de la police municipale et gardes-animateurs). Des opérations avec des forces nationales sont aussi organisées (gardes en charge de la faune sauvage et des milieux aquatiques au sein de l'Agence Française de la Biodiversité, brigade à cheval de Saint-Chéron...). Dans le cadre du projet relatif au Cirque de l'Essonne, il est important que toutes les collectivités participent.

M. Vialatte demande des précisions au sujet du bassin d'orage prévu sur la commune de Villabé. Il indique que le Siarce n'est pas compétent pour le réaliser et que le foncier est problématique (actuellement privé). Le projet de ce bassin d'1 ha (env. 500 000 €) est ancien et pourrait être réduit à 4 000 m². Il est à faire figurer dans le projet.

→ **Le Département organise une réunion spécifique sur ce thème avec la CAGPS et le SIARCE, et intègre ce point dans la convention.**

M. Rio demande qu'il soit fait référence à l'Office intercommunal de tourisme de Corbeil-Essonnes dans l'article 4 de la convention en vue de promouvoir le site.

→ **Ce point est à ajouter dans la convention.**

→ **Le reste de la convention est adoptée.**

III. Appel à projets Paysage et Observatoire photographique des paysages

Le CAUE91 présente les projets à développer en 2017-2018 (voir document joint).

Des dossiers de candidatures pourront être déposés ultérieurement pour le Cirque de l'Essonne et ses abords dans le cadre des appels à projet évoqués.

Les associations pourront être mobilisées dans la mise en œuvre de l'Observatoire photographique, en complément d'une intervention d'un photographe professionnel à désigner par le Département.